



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

Excusé

Christian BOVIER

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023
2. Présentation des comptes 2022
3. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023
4. Commission des routes : rapport
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de Christian Bovier.

Rémi Fouchault rappelle que les conseillers peuvent demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour en contactant l'exécutif, 15 jours avant la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Sans commentaires, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.



2. Présentation des comptes 2022

Le président invite la secrétaire-comptable à procéder à la présentation des comptes 2022. Catherine Koumrouyan commente les différents documents mis à disposition du conseil sur CMnet, soit le compte des investissements, le compte de résultats et le tableau des crédits budgétaires supplémentaires. Elle invite également le conseil à prendre connaissance du Rapport de l'organe de révision relatif à la clôture des comptes du Groupement intercommunal du centre sportif, rappelant que ces comptes feront l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du groupement.

Elle souhaite ensuite reprendre les éléments du tableau des immobilisations du patrimoine financier pour expliquer les différents montants portés en comptes de fonctionnement, suite à la réévaluation du PF réalisée en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires financières en vigueur depuis 2018. Hubert Dethurens fait part de sa consternation devant cette obligation qui a un impact notable sur le résultat, puisque des recettes importantes sont comptabilisées et faussent le résultat réel car pas un franc n'est en réalité encaissé. Il ajoute qu'afin de compenser cela, le conseil a voté en décembre 2022 des amortissements complémentaires, et que nombre de communes ont fait de même.

D'ici l'approbation des comptes lors de la prochaine séance du conseil, Catherine Koumrouyan se tient à disposition pour toute question ou précision. Le président de la commission des finances, Stéphane Grobéty, demande si les membres de la commission souhaitent convoquer une séance ; ce n'est pas le cas. Rémi Fouchault remercie la secrétaire-comptable pour sa présentation claire et concise.

3. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023

Le maire revient sur l'historique de la pose de la fibre par Swisscom, affaire déjà évoquée lors du conseil précédent. Depuis lors, le dossier a trouvé une conclusion favorable. En effet, une nouvelle offre a été faite à Swisscom qui ne contient plus la participation à la réfection de l'enrobé, puisque l'entreprise ne voulait pas entrer en matière sur ce point. Cette 2^{ème} proposition induit une baisse de CHF 30'000 du devis qui seront financés par la commune. Hubert Dethurens estime que la commune fait ainsi preuve de bon sens afin de mettre à disposition des citoyens un équipement actuel, sachant que cette somme constitue une non-recette pour la commune et non un investissement supplémentaire.

Laurent Zimmermann demande ce qu'il en sera de la route de Mollaz. Le maire répond que rien ne sera entrepris sur les routes de Mollaz, Eaumorte et Rupettes qui viennent d'être entièrement refaites. Dans l'immédiat, Swisscom va uniquement poser des tubes à l'avancée du chantier en cours. Dès 2026, l'entreprise devrait installer la fibre. Quant aux secteurs susmentionnés, il faudra reprendre la question ultérieurement.

Le maire informe que la place du Four-Banal sera rouverte à la circulation d'ici fin mai grâce à la pose d'un revêtement carrossable, l'enrobé définitif intervenant en fin d'année. Cela va faciliter grandement l'accès aux commerces,



redonner des places de parking, ainsi que permettre un trafic normal et plus agréable pour les riverains aux Méandres. Les bus devraient quant à eux pouvoir reprendre leur itinéraire habituel durant les deux mois d'été, avant d'être à nouveau déviés à la rentrée scolaire, lors de la reprise du chantier.

Hubert Dethurens ajoute encore être très satisfait de l'entreprise Cuénod dont l'équipe semble être très appréciée par les habitants et qui travaille vite et bien.

4. Commission des routes : rapport

Rémi Fouchault invite Andreea Capitanescu Benetti, présidente de la commission, à rapporter au conseil les conclusions de la commission. Cette dernière se félicite en préambule des débats constructifs et intéressants qui ont abouti aux différentes propositions dont elle fait part. Le rapport sera mis à disposition sur CMnet afin que les conseillers puissent en consulter le détail.

Le maire remercie la commission de ses travaux et donne son appréciation sur certaines propositions :

- *Aménagement floral des giratoires* : il relate avoir négocié avec le canton afin que ce dernier reprenne l'entretien des giratoires. Il faudrait donc en discuter avec l'Etat qui, aujourd'hui, a fait le choix de semer partout de la prairie. Hubert Dethurens rappelle en outre l'engagement pris envers le sculpteur Manuel Torres, lors de la pose de son œuvre à l'entrée du village, à savoir maintenir le giratoire uniquement vert.
- *Table sous le saule* : il juge que l'endroit n'est pas idéal, et même dangereux, pour un pique-nique avec des enfants vu les routes à proximité.
- *Suppression du parcage sous le marronnier* : des places étant déjà supprimées en face pour le projet de continuation de la bande jaune piétons, il serait peu judicieux d'interdire le parcage à cet endroit, qui contribue par ailleurs à ralentir le trafic. Il suggère d'observer dans un premier temps les effets des aménagements prévus.
- *Mise en impasse route du Lavoir* : un sondage a été réalisé auprès des habitants dont la majorité est favorable à ce projet. Mandat a été confié au bureau RGR afin de lancer la procédure idoine pour la mise en place d'une mesure à l'essai. La manière dont sera concrétisée la fermeture physique en haut de l'impasse doit encore être précisée (par exemple, blocs en quinconce pour ralentir les vélos).

Le conseil partage par ailleurs son sentiment sur la proposition de sortir le bus du village (dans les deux sens ou un seul). De manière générale, cela semble difficile à imaginer et pourrait accroître le transit de trafic privé par le village. En outre, la réalisation des arrêts serait compliquée en termes de passages piétons, éclairage et matériels urbains impossibles à poser sur la piste cyclable. Jean-Pierre Gantner informe également que le bus 76 sera supprimé en fin d'année car il n'est pas utilisé.

Stéphane Grobéty revient sur l'idée d'ajouter un ralentisseur à la route de la Maison-Forte. Hubert Dethurens rappelle que les riverains craignent le bruit



général et propose de rediscuter de cette proposition durant le 1^{er} semestre 2024, avant la pose de l'enrobé définitif à la fin des travaux des canalisations.

Maxime Dethurens fait état du travail déjà effectué lors de la précédente législature en vue d'améliorer l'aménagement de l'îlot à la jonction des routes de l'Eaumorte et de la Parraille. Le dossier sera transmis à la commission mais le maire rappelle qu'il faut être attentif aux problèmes de visibilité. Il prendra en outre contact avec une entreprise pour faire réaliser un devis.

Rémi Fouchault conclut en demandant au conseil de prendre connaissance des détails du rapport de la commission et de mettre un point à l'ordre du jour de la séance du conseil de mai.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Bornes de recharge* : le maire informe que le prix de recharge a été fixé à 0.58 cts le kw/h, soit 0.7 cts de moins que le tarif du réseau EVpass. Ce prix peut être réajusté. Pour faire suite à l'interpellation de Stéphane Grobéty lors du conseil précédent, Nadia Dupraz lui transmet le détail du montant qui lui a été facturé lors d'une recharge.
- ❖ *Travaux bâtiment Maison-Forte 2* : Maxime Dethurens souhaite savoir pourquoi un échafaudage a été monté le long du bâtiment et aurait apprécié que les résidents soient prévenus. Le maire lui répond que des travaux de réfection de toiture et changement d'un chevron sont nécessaires et regrette de n'avoir pas eu le temps de prévenir les habitants, en raison d'une coordination difficile avec les entreprises concernées.
- ❖ *Sortie des aînés* : Jean-Pierre Gantner a fixé la sortie le mercredi 14 juin au Saut du Doubs. Il souhaite vivement la participation de membres du conseil pour l'accompagner.

6. Divers

- ❖ *Visite à l'aéroport* : Jean-Luc Baur fait un retour sur la visite organisée avec quelques membres du conseil à l'aéroport. Le groupe a été fort bien accueilli et la visite intéressante. Il a été dit que l'aéroport n'avait nulle intention d'augmenter le nombre de vols. Hubert Dethurens est perplexe sachant que l'institution a fait la demande au canton d'accroître l'autorisation pour 11'000 vols supplémentaires en soirée. La présentation sera mise à disposition du conseil sur CMnet.
- ❖ *Festival Antigél* : Thierry Arn questionne le conseil sur la suite à donner à une proposition d'Antigel pour organiser un événement à Laconnex en 2024. Vu l'accueil peu enthousiaste du conseil pour 2023, il lui importe de ne pas engager de discussions sans l'aval préalable des conseillers. Pour rappel, la participation communale serait de CHF 5'000. Hubert Dethurens juge que le coût est trop élevé, soit environ CHF 7.- par



habitant et, proportionnellement, la ville de Genève devrait subventionner à hauteur de plus d'un million. Le conseil reste dubitatif quant aux propositions peu intéressantes et serait plus enclin pour des projets de type concerts ou spectacles culturels. Thierry Arn va demander à Antigél de lui transmettre le catalogue complet des propositions, à examiner pour 2025.

- ❖ *Entretien escalier accès parking souterrain* : Jean-Luc Baur demande que cet escalier soit mieux entretenu car sale et glissant. Une main-courante serait aussi fort utile.
- ❖ *Eclairage cheminement extérieur Vy-Neuve* : Maxime Dethurens mentionne que l'éclairage est à nouveau défectueux. Il est prié de faire des photos, l'exécutif étant surpris car les dispositifs lumineux ont été réparés récemment.
- ❖ *CinéLaconnex* : Andreea Capitanescu Benetti confirme l'organisation, le 8 juillet, d'une séance de cinéma, avec projection d'une comédie suisse « Tambour battant » à l'endroit habituel, soit chez elle ou au centre sportif si météo pluvieuse.

7. Questions du public

Antoinette Thévenoz, qui assiste pour la première fois au conseil, remercie pour les débats intéressants. Elle souhaite partager avec l'assemblée quelques éléments de réflexion concernant la sécurité et l'embellissement du village. Sont évoqués en particulier l'aménagement triste et encombré de voitures de la place du Four-Banal et l'état délabré de l'îlot Parraille. A ce propos, elle a écouté avec intérêt le rapport de la commission et la discussion du point 4 de l'ordre du jour et suivra les développements qui seront donnés aux différentes propositions. Elle demande s'il est possible de consulter le rapport du bureau RGR sur les aménagements de sécurité. Le maire indique que ce rapport est un document de travail interne, destiné uniquement à l'intention des autorités communales.

Le président lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale